

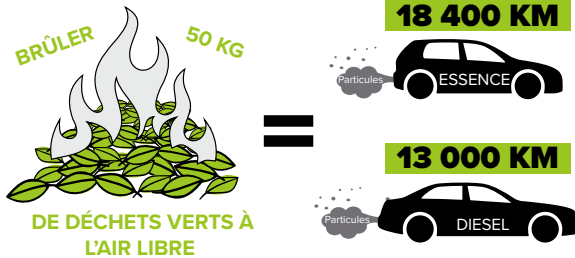
## LE SAVIEZ-VOUS ?

# Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre !

- Les fumées produites sont non seulement polluantes pour l'air mais elles contiennent également des particules fines avec des risques cancérogènes pour l'Homme.
- En raison du risque d'incendie.
- Cela provoque des nuisances pour le voisinage.



**Toute infraction est passible d'une amende de 450 euros.**



## LE BRF, UNE TECHNIQUE INNOVANTE À DÉCOUVRIR !

Le BRF (Bois Raméal Fragmenté) est une méthode consistant à broyer des branches pour améliorer le sol. Les fragments de rameaux et de petites branches épandus au sol le régénèrent naturellement.

Les rameaux de bois vert (branches de petites sections inférieures à 7 cm de diamètre) sont riches en nutriments nécessaires à la constitution et au maintien des sols fertiles.

Le BRF est une accélération du processus en œuvre dans les forêts. C'est une nourriture naturelle pour le sol qui permet de limiter le besoin en eau, le recours aux traitements phytosanitaires, ainsi que le travail du sol. Les végétaux cultivés avec du BRF sont d'excellente qualité, se conservent plus longtemps et présentent une immunité renforcée.



## LE CONSEIL DU JARDINIER

Pour réduire les déchets de jardin, on utilise des plantes à croissance lente qui n'ont pas besoin d'être taillées, comme par exemple les plantes méditerranéennes !

En broyant vos végétaux, vous limitez vos apports à la déchèterie, vous gagnez du temps, du carburant et la collectivité limite les volumes et les coûts de traitement.

AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, ADOPTEZ L'ÉCOLOGIQUE ATTITUDE !



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE LUNEL  
SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS**

04 67 83 87 00  
prevention.dechets@paysdelunel.fr

152 chemin des Merles  
ZAE Luneland  
CS 90229  
34403 LUNEL CEDEX

0 800 034 400 Service & appel gratuits

paysdelunel.fr

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

Service communication Communauté de Communes du Pays de Lunel - credits illustration Céline Landais - AdobeStock - novembre 2021



# LE BROYAGE



LES DÉCHETS VERTS,  
UN VÉRITABLE TRÉSOR POUR VOTRE JARDIN

AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,  
ADOPTEZ L'ÉCOLOGIQUE ATTITUDE !

0 800 034 400 Service & appel gratuits

paysdelunel.fr

## LE BROYAGE, KÉZAKO ?

C'est réduire en petits morceaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage : les tailles de rosiers, de thuyas et autres arbustes de haies, les plantes ornementales mais aussi les feuilles.

Le broyage réduit de 6 fois le volume de départ.

### BROYER, POUR QUOI FAIRE ?

- Réutiliser les déchets verts pour son jardin.
- Faire son propre paillage naturel.
- Faire du structurant pour faire son compost.

### COMMENT BROYER ?

#### Pour des déchets verts en petites quantités et faible diamètre (< 1 à 1,5 cm)

Vous pouvez utiliser une tondeuse à gazon (non électrique). Passez lentement sur les déchets verts étalés au sol en surélevant les roues avant, puis avancez en les baissant progressivement en fonction de l'état du broyage et du bruit de votre moteur, (à faire le plus rapidement possible après la taille, avant que les végétaux ne sèchent car en séchant ils durcissent et pourraient abîmer votre tondeuse). Dès que votre tondeuse menace de caler, relevez les roues avant.



#### Pour de grandes quantités et/ou des branches de gros diamètre (> 1 à 1,5 cm)

Mieux vaut utiliser un broyeur.

Plusieurs possibilités :

- Acheter ou louer un broyeur (port de gants, lunettes et casque anti-bruit recommandé) ;
- Demander à son jardinier de broyer.

La Communauté de Communes propose ponctuellement des sessions de broyage de déchets verts en déchèteries.

Renseignez-vous sur le site internet [www.paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr)



## 1-LE BROYAT POUR LE PAILLAGE

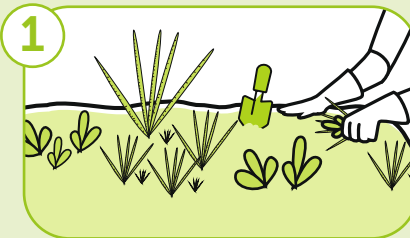
Le paillage consiste à recouvrir le sol avec des végétaux. Cela permet de le protéger et de l'enrichir pour une meilleure croissance des plantes et arbustes dans un jardin potager, sous une haie ou un massif de fleurs au sol.



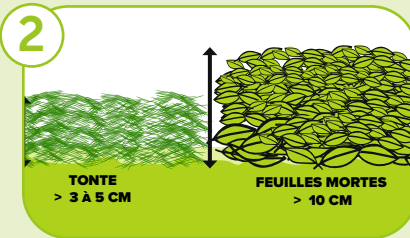
### LES AVANTAGES DU PAILLAGE

- Il réduit la pousse des herbes folles et donc l'utilisation de produits chimiques, ou le désherbage manuel.
- Il nourrit votre sol en engrais naturel.
- Il limite l'évaporation de l'eau présente dans le sol et donc, l'arrosage.
- Il protège les plantations contre le gel.
- Il évite la formation d'une croûte de battance.

### COMMENT RÉUSSIR SON PAILLIS ?



**Préparer votre sol** en supprimant les mauvaises herbes résistantes au paillage (chiendent, liseron, prêles, chardon). Les autres seront étouffées par un paillage épais (5 à 10 cm).



**Disposer des couches** de paillis sans l'enfourir : de 3 à 5 cm pour les tontes ; plus de 10 cm pour les feuilles mortes broyées.



**Renouveler les apports** dès que l'épaisseur du paillis atteint 1 à 2 cm.

## 2-LE BROYAT POUR LE COMPOSTAGE

Le compostage c'est la transformation de vos déchets alimentaires et de jardin par les micro-organismes avec de l'oxygène.

Cela permet de transformer ses déchets de jardin et de cuisine en une ressource naturelle comparable au terreau, le compost.

Le broyat de végétaux peut être amené comme matière sèche dans le composteur. Il sert de régulateur d'humidité et structure le compost. Il permet d'obtenir un compost plus homogène, plus fin et de meilleure qualité.

### À QUOI SERT LE COMPOST ?

Il sert d'amendement pour le jardin. Il améliore la structure du sol et la croissance des plantes. Vous pourrez l'utiliser sur votre pelouse, au pied des arbres ou des haies pour apporter des éléments nutritifs et enrichir votre sol.

### COMMENT OBTENIR UN BON COMPOST ?

- Il faut de 4 à 8 mois selon la saison.
- Respecter l'équilibre entre la matière sèche ou carbonnée (feuilles d'arbres, paille, copeaux de bois...) et la matière humide ou azotée (tontes de pelouse, jeunes feuilles épluchures de légumes...).
- Mélanger les différents apports.
- Aérer les matières et surveiller l'humidité.

